



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
13 mars 2025

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	17	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE SAULT

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Agnès AUBERT, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Mireille DELMAS-BELLON, Cyril FALQUES, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Magali MALAVARD (suppléante), Marcel MILLOT (suppléant), Frédéric PASTEL, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Corinne BOUYSSOU remplacée par sa suppléante Magali MALAVARD, Maurice FORNO, Jean-Pierre RANCHON remplacé par son suppléant Marcel MILLOT, Martine SALVAGNO,

Étaient absents non excusés : Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoirs : Maurice FORNO à Michel ARCHANGE
Martine SALVAGNO à Claude LABRO

Secrétaire de séance : Magali MALAVARD

OBJET : ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - EXERCICE 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Il est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public et se substitue au compte administratif et au compte de gestion, remplissant à lui seul, les mêmes fonctions de rendus de comptes à savoir la mise en évidence des informations clés sur la situation budgétaire et financière de la collectivité.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée qui permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le comité syndical doit se prononcer sur le CFU 2024 avant le 30 juin 2025.

Monsieur le Président ne participant ni au débat ni au vote, le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget principal est présenté à l'assemblée délibérante pour adoption.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 051 642,54	564 417,87	2 616 060,41
	Recettes réalisées (1)	B	924 442,95	700 483,27	1 624 926,22
	Restes à réaliser	C	246 432,00	0,00	246 432,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 449 363,88	1 197 225,57	2 646 589,45
	Dépenses réalisées (1)	E	694 757,44	465 449,90	1 160 207,34
	Restes à réaliser	F	181 923,00	0,00	181 923,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	229 685,51	235 033,37	464 718,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-602 278,66	632 807,70	30 529,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-372 593,15	867 841,07	495 247,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	64 509,00	0,00	64 509,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-308 084,15	867 841,07	559 756,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de voter le Compte financier unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes tels qu'inscrits dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Claude LABRO

Le secrétaire de séance,
Magali MALAVARD


